

154, rue Célestin Linder  
42780 VIOLAY  
Tél. : 04.74.63.90.92  
Fax : 04.74.63.95.30  
Mél : [mairie@violay.fr](mailto:mairie@violay.fr)  
Site : [www.violay.fr](http://www.violay.fr)

**REGLEMENTATION  
DU STATIONNEMENT A L'OCCASION  
DU TOUR DU PAYS ROANNAIS  
2 JUILLET 2023**

=====

**2023.37.NP**

Le Maire de la Commune de VIOLAY (Loire),

VU le Code Général des collectivités territoriales, articles L 2212.1, L 2212.2 et suivants,

VU l'article 27 du décret du 10 juillet 1954, portant réglementation sur la police de la circulation routière,

VU l'instruction ministérielle sur la circulation routière du 30 avril 1955,

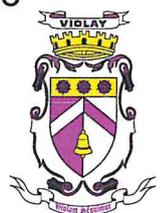
Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement dans l'agglomération à l'occasion du 34<sup>ème</sup> tour du Pays Roannais qui aura lieu le 2 JUILLET 2023 ;

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : le stationnement de tous les véhicules sera interdit sur la RD1 (du rond-point d'entrée de la RD1 au niveau de la Place Fouillat jusqu'au Col de la Croix Cazard) ainsi que sur la RD49 (du carrefour au niveau de la Maison Médicale jusqu'à la sortie de l'agglomération).

Article 2 : le stationnement sera exclusivement réservé pour les caravanes et véhicules du Tour :

- ❖ Place Giroud (réservée à la caravane)
- ❖ Place Givre
- ❖ Parking de la Mairie
- ❖ Les 2 places de stationnement devant le gîte/ le cinéma « Le Foyer » de la Jeanne d'Arc.



Le stationnement sera autorisé :

- ◆ Parking place St Roch (vers cimetière),
- ◆ Parking Rue des Genêts (vers établissement Montessori),
- ◆ Parking du Clocher (derrière l'Ehpad « Les Jacinthes »),
- ◆ Place Chaverot (devant gymnase Jean Garel),
- ◆ Place Fouillat (Espace Violay 1004).

Article 3 : les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Le bénéficiaire - le CR4C - pour attribution.
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de la Brigade de BALBIGNY,
- Monsieur le Responsable de la voirie de la commune,
- Le Département de la Loire.

Fait à VIOLAY, le 26 juin 2023

**Le Maire,**

**CHAVEROT Véronique**

